

6. *État de la surface*: Les billettes forgées auront été nettoyées et décapées dans l'acide nitrique à 50 pour cent afin d'être libres d'incrustations et d'oxyde. Le conditionnement de la surface aura fait disparaître les coutures, éclats ou replis. Une inspection faite avant l'expédition aura permis de s'assurer que les billettes ne présentaient ni stries profondes, ni fissures transversales, ni cavités latérales, ni entailles aux extrémités, d'une profondeur visible de plus de 0.5 cm. Le métal pourra se prêter tel quel au laminage ou à tout autre usinage.
7. Coefficient global de danger¹:
Il n'excédera pour aucune billette 0.25 pour cent;
Moyenne pour l'ensemble des billettes: maximum de 0.20 pour cent.
8. *Analyse chimique*: (Impuretés, en ppm).

	Maximum garanti pour tout lingot ou billette	Minimum garanti pour tout lingot ou billette	Moyenne pour tous les lingots ou billettes
Aluminium	20	10	15
Bore	0.2	0.1	0.15
Cadmium	0.1	moins de 0.1	moins de 0.1
Carbone	400	100	} selon applications particulières
Chrome	20	10	
Cobalt	1.0	moins de 1.0	moins de 1.0
Fer	100	65	80
Nickel	50	25	35
Azote	40	20	30
Silicium } Total	50	30	40
SiO ₂			
Hydrogène	10	5.0	8.0
Magnésium	30	15	20
Manganèse	5.0	2.0	3.0

Echange de Notes entre le CANADA et
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 9 avril 1959

En vigueur le 9 avril 1959

¹Le coefficient global de danger s'exprime par un pourcentage et se définit comme la somme des résultats de l'expression suivante appliquée à chacune des impuretés:

Section efficace d'absorption par atome d'impureté

Poids atomique de l'impureté

x 10⁻⁴ x X ppm,

Section efficace par atome d'uranium

Poids atomique de l'uranium

X désignant le nombre de parties par million (ppm) que représente l'impureté dans le tout.